

Mandats d'action – congrès

Le congrès de Colmar, après adoption par la Conférence nationale, en accord avec l'article S34, se dote des mandats d'action suivants.

Premier mandat d'action

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Le SNPDEN-UNSA constate que de plus en plus de personnels de direction, et ceci dans des proportions significatives, sont en situation de grave mal-être professionnel. D'autant plus aggravé par l'impact des mesures liées à la sécurisation des établissements.

Cette regrettable évolution doit conduire à :

- L'engagement de démarches – au besoin unilatérales – afin d'imposer des conditions d'exercice professionnel qui permettent aux personnels de direction d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions de vie et de développement personnel ;
- Mieux accompagner les personnels de direction, d'abord en améliorant la formation initiale et continue, ensuite en les soutenant plus efficacement par des moyens appropriés, lorsqu'ils sont confrontés à des situations de grave stress professionnel.

Deuxième mandat d'action

RÉFORMES PÉDAGOGIQUES

Les réformes pédagogiques en cours affirment s'inscrire dans une démarche de cohérence et de simplification. Le SNPDEN-UNSA veillera à ce que leur mise en œuvre aboutisse effectivement à cet objectif.

- S'agissant des réformes des différentes voies de formation en lycée, l'autonomie de l'établissement prévue à l'article R. 421-2 du Code de l'éducation, devra être entièrement respectée notamment pour l'organisation des enseignements, qu'il s'agisse de mixité des publics, de la constitution des classes, des groupes et des combinaisons de spécialités ;
- En ce qui concerne les certifications, le SNPDEN-UNSA soutiendra tout ce qui ira dans le sens d'un allègement et d'une simplification du déroulé des épreuves.

Troisième mandat d'action

CARRIÈRE ET RÉMUNÉRATION

Le SNPDEN-UNSA acte les avancées qu'il a obtenues, grâce à son alerte sociale de 2016, dans le cadre du PPCR. Ces progrès devront être confirmés par un volet complémentaire portant sur une amélioration des ratios de promotion et une revalorisation du régime indemnitaire demeuré sans changement depuis de nombreuses années, et ce en liaison avec une simplification et une rationalisation des procédures d'évaluation.

Le SNPDEN-UNSA sera vigilant à ce que toute nouvelle mission, confiée aux personnels de direction, fasse l'objet d'une prise en compte dans le cadre d'un volet indemnitaire spécifique.



de Colmar

Quatrième mandat d'action

ORGANISATION ET GOUVERNANCE TERRITORIALES DU SYSTÈME ÉDUCATIF

La nouvelle organisation territoriale du système éducatif, qui devrait se traduire par un développement de la taille des académies, devra nécessairement, pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers, renforcer le rôle de la structure de proximité que constitue l'EPLÉ, celle-ci ayant depuis 30 ans fait la démonstration de son efficacité.

Dans cette perspective, l'EPLÉ devra bénéficier d'une approche rénovée renforçant et garantissant son autonomie et lui donnant les moyens de mettre en œuvre de nouvelles missions. C'est à dire des ressources prévisibles et suffisantes au regard des responsabilités qui lui sont confiées.

Les conventions tripartites entre l'État, la collectivité et l'EPLÉ doivent être le cadre normal de relation et de fonctionnement entre ses différentes parties.

Au regard de ces évolutions, le SNPDEN-UNSA, adaptera sa propre organisation territoriale.

Cinquième mandat d'action

ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE : LAÏCITÉ ET DUALISME SCOLAIRE

Le SNPDEN-UNSA, attaché aux valeurs de l'école de la République, conduit son action syndicale sans se départir de sa neutralité politique. En ce qui concerne l'école, ces valeurs s'incarnent :

- À travers l'application active, claire, stable et respectueuse de toutes les consciences, de la laïcité dans nos établissements, assurée par la loi de 2004 qui permet de faire face aux nouvelles formes de mises en cause ;
- À travers la nécessité de progresser d'une manière plus affirmée vers davantage de mixité sociale et scolaire dans et entre les EPLÉ en prenant en compte, dans le respect de la tradition républicaine, ses dimensions ethnoculturelles et en neutralisant les déséquilibres induits par le dualisme scolaire.

**MANDATS
D'ACTION VOTÉS
À L'UNANIMITÉ
DU CONGRÈS**

